



◇ QUOI ?

A la suite d'un drame survenu lors d'une randonnée, l'AVF a mis en place une gestion de crise avec une cellule de crise, un retour d'expérience (REX) et l'analyse de l'arbre des causes.

◇ POURQUOI ?

L'objectif de la démarche est d'améliorer en permanence nos **Modes opératoires** afin de **prévenir** les accidents et les crises puis d'en **minimiser toutes les conséquences** potentielles (sanitaires, juridiques, sociales, etc.) pour les victimes, les témoins, personnes physiques comme personnes morales.

◇ AVEC QUI ?

Personnes impliquées dans la Cellule de crise organisée et sous la responsabilité de l'AVF : président, administrateurs de l'AVF, animateurs de randonnée, adhérents ayant une compétence médicale... Éventuellement l'assureur de l'AVF, des pompiers, de la Protection civile, du SMUR, de la Gendarmerie.

◇ QUAND ?

Les animateurs doivent être **formés** préalablement à l'accident et disposer de l'ensemble des **informations** les plus pertinentes fournies par l'AVF.

Quand un accident survient, les animateurs, les adhérents et l'ensemble des représentants de l'association doivent par conséquent savoir quoi faire (**mesures curatives**), comment le faire, etc.

Enfin, à partir du moment où la Cellule de crise est activée, personne ne connaîtra ni l'intensité de la crise, ni sa durée, ni ses conséquences. Il convient de s'organiser dans la durée et de ne pas laisser de points d'interrogations sur les démarches à venir. Il est recommandé de prendre en compte les délais légaux pour toute action en justice encore possible et de transformer alors la Cellule de crise en cellule de veille.

◇ COMMENT ?

- Organisation d'une **Cellule de crise** (commission dédiée chargée de faire face à une **Situation critique** et en capacité de prendre toutes décisions utiles).
- Réalisation d'un **Retour d'expérience** piloté par la Cellule de crise (formalisation et analyse objective des faits précis et de leur enchaînement sur la base du récit personnel de chaque personne impliquée). Il est fortement recommandé que chacun rédige auparavant son propre document, sans intervention de tiers et tant que les souvenirs restent encore assez précis, spontanés et sincères.
- Publication de l'**Arbre de causes** : ensemble des faits, des conditions, des décisions, etc. ayant directement ou indirectement conduit à l'accident et à ses conséquences.

◇ COMBIEN ?

- Formation diplômante aux gestes de premiers secours principalement pour les animateurs
- Impression d'une carte d'urgence sanitaire
- Utilisation de logiciels adéquats principalement pour organiser les marches et les randonnées

➔➔ Voir l'exemple pratique de l'AVF Saint-Cyr-sur-Mer au dos.

Expérience de l'AVF Saint-Cyr-sur-Mer

L'ÉVÈNEMENT

Lors d'une randonnée de 2h30, de faible difficulté, un adhérent, régulièrement inscrit à l'AVF, ayant remis un certificat médical d'aptitude à l'activité en cours de validité, a été la victime très probablement d'un accident cardiaque, éventuellement d'un AVC.

◇ LES ACTIONS IMMÉDIATES

- Mise en sécurité du reste du groupe en le faisant conduire par des animateurs vers leurs véhicules situés à 25 minutes de marche.
- Prise en charge de l'adhérent par un des membres du groupe, médecin urgentiste en retraite et les animateurs expérimentés et organisés, dans les secondes qui ont suivi son malaise avec massage cardiaque pendant une trentaine de minutes. Le massage a été repris par le médecin des pompiers dès leur arrivée sur les lieux. Une douzaine de pompiers venus de trois communes, transportés par trois véhicules terrestres et par hélicoptère sont intervenus et ont poursuivi les gestes médicaux. L'adhérent est malheureusement décédé.

◇ LE JOUR-MÊME

- Déclaration à l'assureur, information aux membres du bureau de l'AVF et au président de l'URAVF.

◇ LE LENDEMAIN

- Mise en place d'un dispositif de prise en charge psychologique des intervenants sur la victime ainsi que la prise en charge psychologique de l'ensemble des participants à cette funeste randonnée qui ont assisté au début de l'intervention.
- Réunion de débriefing avec les animateurs présents.
- Discussions avec la gendarmerie, les pompiers, la municipalité.




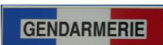
- ◇ **LE SURLENDEMAIN** : rencontre avec la famille.

LE CONTEXTE

Travail sur la prévention des risques réalisé depuis un an auprès des membres et plus particulièrement des animateurs qui les encadrent.

LES CONCLUSIONS DU RETOUR D'EXPÉRIENCES

- Systématiser les formations aux gestes d'urgence
- Travailler sur la prévention des risques avec l'assureur
- Prévoir une fiche d'informations essentielles que garderait chaque adhérent : Les animateurs n'avaient personne à contacter et n'avaient pas non plus les informations indiquant que l'adhérent souffrait d'une grave pathologie depuis longtemps et qu'il disposait d'un traitement correspondant.

CARTE D'URGENCE SANITAIRE		Numéros d'appel urgence vitale	INFORMATIONS PERSONNELLES et CONFIDENTIELLES	
Numéro européen		112	Nom	Prénom
			Date de naissance	Mon téléphone
Pompiers		18	Personne de confiance	Son téléphone
			Antécédents médicaux (allergies, pathologies, autres)	Traitements en cours contre ces antécédents (médicaments)
SAMU		15		
Gendarmerie		17	Médecin ou spécialiste traitant	Son téléphone

Fiche à imprimer, remplir et plier au format carte Vitale. A conserver sur soi par chaque adhérent. Ne sera utilisée qu'en cas d'urgence.

➔ ➔ Pour plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à Alain Saliou : avfsaintcyrsummer@gmail.com